

Règlement du jeu-concours « Tickets d'or » dans les établissements culturels du Département du Nord

Le Département du Nord, dont relève le Forum départemental des Sciences, ayant pour siège 51 rue Gustave Delory à Lille, organise, en collaboration avec les établissements culturels départementaux, un **jeu-concours** intitulé « **Tickets d'or** » à l'occasion de l'anniversaire du Forum départemental des Sciences, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce concours est destiné à fêter les 25 années d'existence du Forum départemental des Sciences et récompenser le public fidèle depuis toutes ces années.

Ce jeu-concours se déroule le mercredi 14 décembre 2022.

Article 1 – Modalité de participation

12 tickets d'or seront dissimulés le 14 décembre 2022 au sein des établissements culturels du Département du Nord, dans les espaces ouverts au public. 5 tickets seront cachés au Forum départemental des Sciences, et 7 tickets seront cachés au sein des autres établissements culturels départementaux : 1 ticket caché à l'abbaye de Vaucelles, 1 ticket caché au Forum antique de Bavay, 1 ticket caché à de la Maison natale Charles de Gaulle, 1 ticket caché au musée de Flandre, 1 ticket caché au musée Matisse, 1 ticket caché au MusVerre et 1 ticket caché aux Archives départementales du Nord.

Chaque joueur ayant trouvé un ticket d'or pourra bénéficier d'un accès illimité à toutes les activités du Forum départemental des Sciences avec la personne de son choix pendant 1 an.

Article 2 – Dotations

Chaque ticket trouvé donne droit à :

- Un pass', valable pour 2 personnes, offrant un accès illimité aux activités du Forum départemental des Sciences, sans limitation du nombre de passage (durée de validité : 1 an, à compter du 14 décembre 2022) ;
- Un tote bag logoté « 25 ans du Forum départemental des Sciences », contenant un badge « 25 ans du Forum départemental des Sciences », une carte à planter « ensemble cultivons la science » et le roman *#JUSTICE* ayant pour cadre le Forum départemental des Sciences.

Article 3 – Conditions de participation

La participation à ce jeu est libre et gratuite.

La participation au présent jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le jeu-concours est ouvert à toute personne majeure, résidant en France ou à l'étranger, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à la conception, la réalisation ou la gestion du jeu-concours, ainsi que celle des agents départementaux affectés aux différents établissements concernés.

La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne. Une personne ne peut donc gagner qu'une seule fois la dotation prévue pour la découverte d'un ticket.

Article 4 – Consultation du règlement

Le règlement du jeu-concours sera consultable sur le site Internet du Forum départemental des Sciences et sera également imprimé au verso des tickets d'or.

Article 5 – Récupération des dotations

L'heureux gagnant devra se rendre à l'accueil de la structure où a été trouvé le ticket d'or pour le faire tamponner (cachet de la structure). Le gagnant devra inscrire ses nom et prénom sur le ticket d'or (afin d'éviter que le ticket ne soit cédé, voire revendu).

Pendant une période d'un an, le gagnant pourra récupérer, sur présentation de ce ticket d'or à l'accueil du Forum départemental des Sciences, deux billets d'entrée. La présentation systématique du ticket d'or, ainsi que d'une pièce d'identité, sont obligatoires pour pouvoir retirer les billets.

Le tote bag sera remis à chaque gagnant lors de leur premier passage en caisse.

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 6 – Limitations de responsabilité

Le Département du Nord pourra annuler tout ou partie de ce jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Il ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le jeu-concours, s'adresser à 25ansduforumdessciences@lenord.fr. Tout contenu soumis est sujet à modération.

Le Département du Nord se réserve également le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci.

Article 7 – Conditions particulières

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'organisateur du présent jeu se réserve le droit de l'annuler sans préavis.

Article 8 – Réclamations

Les réclamations à propos du présent jeu sont à adresser par courriel à 25ansduforumdessciences@lenord.fr ou par courrier au Forum départemental des Sciences, 1 place de l'Hôtel de Ville 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.